

Dans les soixante (60) jours suivant la fin de chaque trimestre, le Gouvernement du Canada fournira au Gouvernement des États-Unis d'Amérique un rapport contenant à tout le moins, pour chaque province, les données suivantes: la quantité de produits de bois d'oeuvre résineux exportés, la valeur sur laquelle la taxe a été payée, et le montant total de la taxe prélevée pour le trimestre. S'il est demandé, un relevé mensuel sera fourni dans les soixante jours (60) suivant la fin de ce mois.

Vu le contenu de cet accord, je ne comprends pas que la ministre du Commerce extérieur ait pu crier victoire au début de janvier. Cela m'a déconcerté. Je suis persuadé que c'est la cause d'inquiétudes constantes et croissantes, comme l'ont signalé certains éditoriaux qui ont paru dans les journaux canadiens.

Lors d'un incident analogue en 1983 nous avons soutenu l'industrie qui avait eu à régler ce différend. Nous nous étions assurés que l'industrie aurait les moyens nécessaires pour défendre sa cause aux États-Unis. A ce moment-là, l'industrie du bois d'oeuvre, qui bénéficiait du soutien du gouvernement canadien, s'en était bien tirée.

En 1986, au moment de son accession au pouvoir, le gouvernement était résolu à obtenir l'appui général de tous les secteurs de la société. Dans la présente lutte, il a décidé de se substituer à l'industrie, d'agir seul, ainsi créant de vives tensions entre l'industrie qui formule des revendications raisonnables et compréhensibles et le gouvernement lui-même qui a adopté une ligne de conduite différente et oublié qu'il s'était engagé à cimenter les liens entre les divers secteurs de la société.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette de signaler au député que son temps de parole est expiré.

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Madame la Présidente, j'ai le plaisir et l'honneur de participer au débat du projet de loi C-37 concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre.

Le problème que nous affrontons actuellement découle du fait que les gouvernements précédents ont négligé notre commerce extérieur, notamment avec les États-Unis. En 1984, notre parti a eu la perspicacité d'en faire un thème de notre programme afin d'assurer la sécurité de notre commerce avec les États-Unis qui sont notre partenaire commercial le plus important. Au cours des deux années et cinq mois de notre mandat, nous avons poursuivi cette initiative avec grande diligence. Nous avons entrepris des démarches et d'aucuns diront même que nous avons intimidé les États-Unis en les obligeant à élargir nos pourparlers sur le libre-échange. Nous avons jugé extrêmement important d'assurer nos échanges avec les Américains, et de ne pas avoir à adopter un projet de loi comme celui qui est en discussion pour imposer un droit à l'exportation de certains produits de bois d'oeuvre.

Les Américains ont un problème. Jusqu'ici nous ne nous étions pas rendu compte que les Américains pourraient bien montrer leur force, trouver que leur endettement augmente, et que le déséquilibre de leur balance commerciale leur cause de graves difficultés. Il y a un an et demi le gouvernement a pris l'initiative de rechercher une libéralisation, une garantie des échanges avec les Américains. Cela c'était la voie rapide.

Voilà la démarche positive que nous avons entreprise. Nous savions que ceci allait se passer. En 1983 nous savions que les Américains avaient des problèmes, en ce moment les meilleurs avis que nous avons reçus annoncent que nous ne pourrions

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

peut-être pas réussir aussi bien que nous l'avons fait à ce moment-là. Certaines choses ont changé, et nous avons suivi le meilleur avis possible. Il nous a fallu ouvrir les yeux sur ce qui allait se passer et décider d'une marche à suivre. Si nous avions accepté le droit compensateur, cela aurait été contraire aux intérêts canadiens. Nous savions que l'industrie du bois est la plus importante du Canada et qu'elle exporte plus que n'importe quel autre secteur. Il fallait faire quelque chose, et nous l'avons fait.

● (1250)

Depuis notre arrivée au pouvoir notre gouvernement pratiquait la consultation. Nous avons consulté les provinces en 1984, 1985 et 1986, et nous continuons de les consulter. Nous avons également consulté les syndicats, les entreprises, les groupes d'intérêts, pour le plus grand avantage de tous les Canadiens. Nous avons consulté pour pouvoir représenter le Canada le mieux possible.

Quand le différend concernant le bois d'oeuvre a surgi avec les Américains, le premier ministre (M. Mulroney) a rencontré neuf premiers ministres provinciaux en novembre 1986, à la conférence des premiers ministres de Vancouver. Nous nous sommes attaqués au problème. Nous avons décidé de négocier avec les Américains dans l'intérêt de tout le monde. Nous n'avons pas voulu qu'ils empochent de l'argent en imposant un droit sur notre bois, alors nous avons décidé de le faire nous-mêmes, et de conserver l'argent au Canada. C'est une chose très sensée. Ce qui est certain, c'est que nous avons des responsabilités. Il y aurait eu des droits compensateurs contre le bois d'oeuvre canadien. Donc nous avons dû négocier avec les Américains, avec juste raison. Le contraire aurait été vrai. Nous l'avons fait de bonne foi et correctement. Nous allons leur fournir des renseignements et ils vont nous en fournir, cela est prévu dans un accord.

Quelle était la solution de rechange au droit compensateur? Ce que nous avons fait exactement, et voilà pourquoi c'est bon pour tout le monde. Les provinces et les syndicats ont reconnu que c'était la meilleure solution possible. Cependant, si nous avions négocié plus tôt notre accord de libéralisation des échanges avec les Américains, si le gouvernement précédent en avait pris l'initiative, le problème n'aurait jamais surgi.

C'est le meilleur arrangement pour nous. Les gouvernements provinciaux conserveront leur liberté d'action et continueront de fixer leurs droits de coupe. Ces droits feront l'objet de négociations durant les mois à venir entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Les recettes accrues resteront au Canada et seront réparties entre les provinces en conséquence. On a, bien sûr, évité la dangereuse émergence d'une politique américaine de représailles grâce au retrait de la pétition.

Le gouvernement de l'Alberta a déclaré qu'il s'agissait de la meilleure solution possible dans des circonstances difficiles. Il faut nous rappeler que l'Alberta exporte 70 p. 100 de sa production de bois d'oeuvre aux États-Unis. Même si nous n'en produisons pas autant que la Colombie-Britannique, l'Ontario ou même le Québec, il s'agit néanmoins d'une industrie importante pour nous. L'économie de l'Alberta est très fragile. Les prix du pétrole ont baissé considérablement. L'agriculture éprouve de grandes difficultés. Le secteur du tourisme essaie de remonter la pente, mais il n'est pas aussi prospère qu'il le